

Le 23 avril 2021

Par dépôt électronique

Me Véronique Dubois

Régie de l'Énergie

800 Place Victoria, 2^e étage, bureau 255

Montréal (Québec) H4Z1A2

veronique.dubois@regie-energie.qc.ca

Objet : **Commentaires de l'ACEFQ sur les moyens préliminaires du Distributeur**

Demande de révision et de suspension de la décision D-2021-007 et demande de suspension de la décision D-2021-017 rendue dans le dossier R-4045-2018 (CETAC)

Votre référence : Dossier R-4145-2021 (et R-4143-2021)

Notre référence : 107155-2

Chère consœur,

Par la présente, l'ACEF de Québec (ACEFQ) donne suite à la correspondance de la Régie du 1^{er} avril 2021 (A-0004) dans laquelle elle demande aux intervenants de lui transmettre, au plus tard 23 avril 2021 à 12 h leurs commentaires sur les moyens préliminaires dénoncés par HQD le 16 avril 2021 (C-HQD-003).

L'ACEFQ appuie la position d'HQD et tous les moyens préliminaires soulevés par celle-ci. L'ACEFQ ajoute que la Demande de révision de la CETAC est irrecevable, car le sujet que la CETAC tente de faire réviser ne faisait pas l'objet de l'audience devant la Régie et donc dépasse le cadre du débat. La Demande de révision ne respecte pas les conditions d'ouverture au recours en révision selon l'article 37 de la LRÉ et les allégations de la demande en révision ne comporte, *prima facie*, aucune apparence de droit quelconque.

Pour ces raisons, L'ACEFQ soumet respectueusement que la Demande de révision n'est pas recevable, le tout sous réserve des représentations de l'ACEFQ à être présentés lors de l'audience prévue le 20 mai 2021, suite à la réception des commentaires et argumentaires des autres parties.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.



(s) Serena Trifiro

Me Serena Trifiro
Avocate

T. 514.878.3263

F. 514.878.5763

st Rifiro@dgchait.com

ST / IniAdj

c. c. Me Joëlle Cardinal, Hydro-Québec
Me Michel Gauthier, CETAC

DGCdocs - 14120725 v1